



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Versement d'une subvention au GIE SERAIL au titre de l'année 2019

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 projet de convention

Le Groupement d'Intérêt Economique «Système d'Exploitation de Répartition et d'Administration des Informations Localisées» (GIE SERAIL), créé en 1994, avait pour mission initiale de contrôler et de mettre à jour les données géographiques sur l'ensemble du territoire de la Commune de Nouméa. Cette mission s'est élargie en 2004 au Grand Nouméa.

La cartographie représentant un élément essentiel en matière de gestion de développement urbain, la Ville de Nouméa a adhéré au GIE SERAIL dès sa constitution et participe à son fonctionnement par l'octroi d'une subvention annuelle.

Chaque année, le GIE SERAIL sollicite une contribution financière d'un montant de 5.000.000 F/CFP afin de lui permettre de poursuivre ses missions.

Cette subvention est prélevée à hauteur de 60 % en section de fonctionnement sur le chapitre 65 «Autres charges de gestion courante» et à hauteur de 40 % en section d'investissement sur le chapitre 204 «Subventions d'équipement versées». Les dépenses en investissement étant liées à la réalisation de la campagne de photogrammétrie.

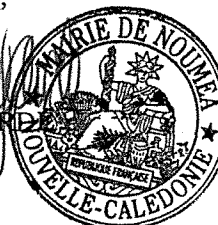
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention au GIE SERAIL d'un montant de 5.000.000 F/CFP pour l'année 2019, et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat correspondante.

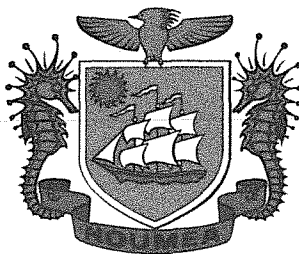
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 27 mars 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 AVR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 16 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
DATE DE CONVOCATION	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
08.04.2019	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D’AFFICHAGE	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jonas TAOFIFENUA
10.04.2019	Mme	Tuilogona O’CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Karine DESTOURS	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	M.	Henri OUILLEMON
conseillers en exercice	: 53	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Christophe DELESSERT
		M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 38	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 48	Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle LAFLEUR
(10 procurations)		M.	Christophe OBLED	Mme	Félicia BALLANGER
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
		Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16 AVR. 2019

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU le contrat constitutif du GIE SERAIL et son règlement intérieur,

VU le courrier du GIE SERAIL en date du 11 janvier 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/35 du 27 mars 2019,

La Commission de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité entendue en séance du 5 avril 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisé le versement d'une subvention au Groupement d'Intérêt Economique «Système d'Exploitation de Répartition et d'Administration des Informations Localisées» (GIE SERAIL) d'un montant global de 5.000.000 F/CFP au titre de l'année 2019 dont 3.000.000 F/CFP prélevés sur le chapitre 65 «Autres charges de gestion courante» et 2.000.000 F/CFP prélevés sur le chapitre 204 «Subventions d'équipement versées».

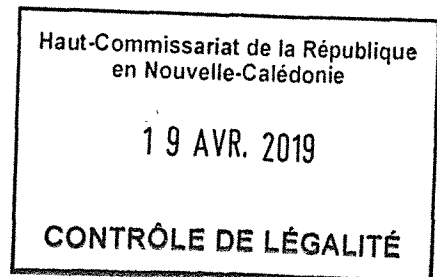
ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer la convention de partenariat définissant les conditions selon lesquelles la Ville de Nouméa confie au GIE SERAIL la poursuite des missions qui lui sont attribuées pour l'exercice 2019.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée au GIE SERAIL.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 AVR. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

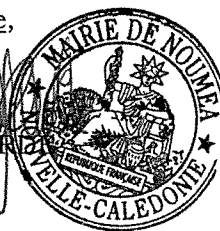
NOUMEA, LE 19 AVR. 2019

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
S.G. (S.I.G.)	- 1
GIE SERAIL	- 1

Le Maire,

Sonia LAGAT



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 AVR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 19 AVR. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le 24 AVR. 2019
~~et la publicité~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances